Imprimer Annuler

REUTERS

Reuters économique
Mardi, 23 février 2010 - 17:39:49 GMT

France - Emotion après l'expulsion d'une Marocaine sans papiers

ORLEANS, 23 février (Reuters) - La préfecture du Loiret a justifié mardi l'expulsion de Najlae Lhimer, une lycéenne marocaine sans papiers dont le sort provoque la colère du Réseau éducation sans frontières (RESF) et de nombreux parlementaires.

La jeune femme, présente en France depuis 2005, s'était rendue vendredi dernier à la gendarmerie de Château-Renard, son lieu de résidence. Elle accusait son frère de violences physiques.

"Madame Lhimer Najlae n'a pas été interpellée alors qu'elle venait déposer plainte pour violences", affirment les services préfectoraux dans un communiqué transmis aux médias.

La jeune femme, en possession d'une interruption temporaire de travail de huit jours, se serait présentée à la gendarmerie pour "être accompagnée au domicile de son frère pour y récupérer ses affaires et ses documents d'identité", écrit la préfecture.

"A cette occasion, les gendarmes ont remis à madame Lhimer Najlae une convocation officielle pour le vendredi 19 février 2010 à 15h précisant son objet : examen de sa situation administrative au regard du droit au séjour", poursuit-elle, insistant sur le fait que la jeune femme "ne s'est pas opposée à la mesure prise".

Depuis son expulsion vers le Maroc, la situation de Najlae Lhimer est dénoncée par RESF, dont les militants assurent l'accompagnement à Casablanca.

"Najlae avait le droit de la justice pour les violences subies, elle avait le droit de contester le refus de séjour du préfet devant la tribunal administratif", écrit RESF Loiret dans un communiqué. "En précipitant son expulsion, le préfet lui a volé ces droits".

RESF affirme également que la jeune femme était bien présente à la gendarmerie pour y déposer plainte, ce que nie la préfecture.

Plusieurs parlementaires de l'opposition, dont **Jean-Pierre Sueur**, sénateur socialiste du Loiret, sont intervenus auprès des ministres Éric Besson (Immigration), Brice Hortefeux (Intérieur), Nadine Morano (Famille) et Luc Chatel (Education nationale) pour leur demander que la lycéenne soit autorisée à revenir sur le sol français. (Mourad Guichard, édité par Yves Clarisse)

© 2010 Reuters économique. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100223·RQ·0MTFH31003_2010-02-23_17-39-49_LDE61M2FT

PUBLI-© news·20100223·RQ·0MTFH31003_2010-02-23_17-39-49_LDE61M2FT

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

AFP - Journal Internet
Mardi, 23 février 2010 - 16:20:42 GMT

Un sénateur PS interpelle le gouvernement sur l'expulsion d'une lycéenne

PARIS (AFP) - Le sénateur PS du Loiret **Jean-Pierre Sueur** a interpellé mardi le gouvernement sur l'expulsion d'une lycéenne marocaine, Najlae Lhimer, qui venait de porter plainte contre son frère pour des violences.

"Cette jeune fille, élève au lycée professionnel d'Olivet (Loiret), résidant à Chateau-Renard (Loiret), est venue exposer aux autorités légitimes --police et gendarmerie-- qu'elle était victime de violences", a dit M. Sueur avant le début de l'examen du projet de loi sur les jeux en ligne, en interpellant le gouvernement dans un rappel au règlement en séance, au Sénat, et par courrier.

Il a précisé que la lycéenne "entrée en France avec sa mère alors qu'elle était mineure ne dispose pas, certes, de titre de séjour". Mais, a-t-il poursuivi, le gouvernement insiste "sur la nécessité de lutter contre les violences faites aux femmes et prend des dispositions pour assurer leur protection".

"Il aurait été pleinement justifié que le temps soit pris pour assister Mlle Lhimer et lui apporter la protection nécessaire" et "cela aurait été plus approprié que la mesure d'expulsion expéditive qui lui a été infligée", s'est-il indigné.

Il affirme également que les responsables de son lycée n'ont pas été informés, "ni le maire de la commune au sein de laquelle cette jeune fille est bénévole à la médiatèque".

Le sénateur, qui a également envoyé des courriers au Premier ministre et à différents ministres, demande que la décision d'expulsion de Najlae Lhimer soit "reconsidérée".

Illustration(s) :

Abdelhak Senna
Le sénateur PS du Loiret **Jean-Pierre Sueur** a interpellé mardi le gouvernement sur l'expulsion d'une lycéenne marocaine, Najlae Lhimer, qui venait de porter plainte contre son frère pour des violences.

© 2010 AFP - Journal Internet AFP. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100223·ZK·CNG×20c5a46acba7c989176b317abae7f5e3b×2331

PUBLI-© news·20100223·ZK·CNG×20c5a46acba7c989176b317abae7f5e3b×2331

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

LE PROGRES
Le Progrès - Lyon
Actu. Géné., mercredi, 24 février 2010, p. 4

> Immigration

Najlae, expulsée alors qu'elle vient porter plainte pour des violences

La polémique enfle. Après plusieurs associations dont RESF (Réseau éducation sans frontières), le sénateur PS du Loiret **Jean-Pierre Sueur** a interpellé hier le gouvernement sur l'expulsion d'une lycéenne marocaine, Najlae Lhimer. La lycéenne, installée en France depuis 5 ans pour fuir un mariage forcé au Maroc, a été expulsée alors qu'elle venait déposer plainte contre son frère qui la battait. Après son arrivée à Casablanca (Maroc), Najlae a confirmé à *Europe 1* qu'elle était «partie porter plainte contre son frère et s'était rendue chez les gendarmes en confiance» pour être protégée. En arrivant, ils m'ont dit «mademoiselle vous êtes en garde à vue»». Pour les féministes de «Ni Putes Ni Soumises», cette expulsion est «inacceptable à l'heure où une des grandes causes nationales est la violence faite aux femmes». La préfecture du Loiret a assuré que l'expulsion de la jeune Marocaine Najlae avait été menée «dans des conditions régulières». Le secrétaire général de la préfecture a expliqué que la reconduite avait été «rapide» car la jeune fille âgée de 19 ans «avait ses documents de voyage et qu'il y avait un vol» à destination du Maroc.

© 2010 Le Progrès - Lyon. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100224·PR·5634854

PUBLI-@ news·20100224·PR·5634854

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

bakchich.info
Bakchich.info
Jeudi, 25 février 2010

Battue à Paris, expulsée à Casablanca

Charlotte Cans

Interview avec Najlae Lhimer, 19 ans, expulsée de France samedi 20 février après s'être rendue à la gendarmerie pour porter plainte contre son frère qui la battait

Nous avons rencontré Najlae à Casablanca le 23 février, entourée des membres de RESF Maroc :

Battue à Paris, l'hiver à Casablanca
envoyé par bakchichinfo. - L'info video en direct. La France tu l'aimes et tu la quittes Najlae Lhimer, 19 ans, a été expulsée de France vers le Maroc samedi 20 février. Elle s'était réfugiée l'avant-veille au commissariat de Montargis (Loiret) après avoir été violemment battue par son frère. La police avait alors enregistré une main courante, avant de l'accompagner chez son frère, le lendemain, pour chercher ses affaires et son passeport, raconte la jeune femme. « Puis ils m'ont dit d'aller à la gendarmerie de Château-Renard pour enregistrer la plainte », explique t-elle.

Mais une fois sur place, les gendarmes ont fait savoir à la jeune femme qu'elle était placée en garde-à-vue pour séjour irrégulier en France. Moins de 24 heures plus tard, elle était expulsée par avion vers Casablanca.

Najlae était arrivée chez son frère en France il y a cinq ans pour fuir un mariage forcé voulu par son père. En novembre 2009, alors qu'elle poursuivait ses études en lycée professionnel, elle s'était vue signifier une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Son avocate avait alors déposé un recours contre cette décision, recours actuellement toujours pendant.

A son arrivée à Casablanca, Najlae a de nouveau été placée en détention au Maroc, durant une journée, avant d'être finalement libérée puis accueillie par des membres du Réseau Education sans Frontières (RESF) Maroc.

Selon Maître Gilles Laille, avocat au barreau de Paris, l'administration a agi « dans l'illégalité complète ». « L'arrestation et l'expulsion de Najlae relèvent d'une procédure inéquitable en vertu de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Par ailleurs, la gendarmerie a commis une faute lourde en refusant d'enregistrer la plainte de cette jeune femme. »

Mardi 23 février, le sénateur PS du Loiret, **Jean-Pierre Sueur**, a interpellé le gouvernement sur cette expulsion. Le sénateur a également demandé que la décision d'expulsion de Najlae soit « reconsidérée ».

Paroles, paroles et paroles Pour rappel, le discours de Nicolas Sarkozy prononcé à Toulouse le 11 avril 2007 : « Je veux que la France soit aux côtés de la persécutée qu'on oblige à porter la burka, aux côtés de la malheureuse qu'on oblige à prendre un mari qu'on lui a choisi. ?Je veux que la France soit aux côtés de celle à laquelle son frère interdit de se mettre en jupe. (...) ??A chaque femme martyrisée dans le monde je veux que la France offre sa protection, en lui offrant la possibilité de devenir française. » Dont acte.

© 2010 Bakchich.info. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100225·BKI·005

PUBLI-© news·20100225·BKI·005

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

Le Monde.fr
Le Monde.fr
Jeudi, 25 février 2010

Une députée demande un moratoire sur les expulsions de femmes battues

La députée socialiste Danielle Bousquet a demandé, mardi 23 février, au ministre de l'immigration Eric Besson "un moratoire sur les expulsions de femmes étrangères victimes de violences". Danielle Bousquet, également présidente de la mission parlementaire sur les violences faites aux femmes et instigatrice d'une proposition de loi sur ce thème qui sera discutée jeudi à l'Assemblée, dénonce, dans un communiqué, "l'expulsion de Najlaé, une lycéenne de 19 ans, battue par son frère, vers le Maroc où elle est menacée de mariage forcé".

Elle rappelle que la proposition de loi propose notamment "que les femmes victimes de violences, françaises ou étrangères, soient égales devant le droit d'être protégées en urgence par une ordonnance de protection" et que "le renouvellement du titre de séjour soit de droit pour les femmes placées sous ordonnance de protection".

"LES FEMMES RENVOYÉS AU SILENCE"

L'expulsion de Najlae Lhimer a été dénoncée lundi par RESF (Réseau éducation sans frontières). Selon l'association, cette élève au lycée professionnel Dolto à Olivet (Loiret), en France depuis 2005 parce qu'elle a voulu échapper à un mariage forcé dans son pays, est maltraitée régulièrement par le frère chez qui elle réside. Le 18 février, la jeune fille a déposé une main courante au commissariat de Montargis, puis le lendemain elle a porté plainte à la gendarmerie de Château-Renard. C'est là qu'elle est alors placée en garde à vue avant d'être expulsée samedi en direction du Maroc, toujours selon RESF, qui précise que la jeune femme a présenté aux autorités un certificat médical avec une incapacité de travail de huit jours.

La présidente de l'association féministe Ni Putes Ni Soumises Sihem Habchi a qualifié cette expulsion "d'intolérable" : "Les services de l'Etat sont censés renforcer l'accueil des femmes dans les commissariats et les gendarmeries, si les femmes en allant déposer plainte, peuvent se retrouver expulsées, c'est un message qui les renvoie au silence."

Mardi la préfecture du Loiret a justifié cette expulsion. "Il n'y a pas de problème juridique, les conditions dans lesquelles elle a été interpellée sont régulières" et "la loi a été appliquée", a déclaré le secrétaire général de la préfecture, Michel Bergue. Il a expliqué que la reconduite avait été "rapide" car la jeune fille âgée de 19 ans "avait ses documents de voyage et qu'il y avait un vol" à destination du Maroc.

LE QUATRIÈME CAS EN QUELQUES MOIS DANS LE LOIRET

"Madame Lhimer Najlae n'a pas été interpellée alors qu'elle venait déposer plainte pour violences", affirment cependant les services préfectoraux. Elle se serait présentée à la gendarmerie pour "être accompagnée au domicile de son frère pour y récupérer ses affaires et ses documents d'identité", écrit la préfecture. Les gendarmes lui ont alors signalé qu'elle se trouvait en situation irrégulière, avec une obligation de quitter le territoire français remontant au 24 novembre 2009 et l'ont convoquée vendredi "pour l'examen de sa situation administrative".

Il s'agit, en quelques mois, du quatrième cas de femme battue menacée d'expulsion ou expulsée dans le Loiret. Comme de nombreux politiques et associations, le sénateur PS du Loiret Jean-Pierre Sueur a lui aussi interpellé le gouverment. Dans des courriers adressés au chef du gouvernement et à différents ministres, il demande que la décision d'expulsion de Najlae Lhimer soit "reconsidérée". Des manifestations de soutien sont prévues le 6 mars à Château-Renard et le 8 mars à Paris, date de la journée internationale du droit des femmes.

France 3- Orléans- L'expulsion de Najlae

LEMONDE.FR avec AFP et Reuters

Imprimer Annuler

REUTERS

Reuters économique
Samedi, 27 février 2010 - 18:07:16 GMT

Manifestation à Orléans pour le retour d'une Marocaine expulsée

PARIS, 27 février (Reuters) - Environ 500 personnes ont manifesté samedi à Orléans pour demander le retour d'une lycéenne marocaine sans papiers, Najlae Lhimer, expulsée le 20 février 2010 vers le Maroc.

La jeune femme disait avoir fui son pays en 2005 afin d'échapper à un mariage arrangé. Elle vivait depuis chez un frère qu'elle accuse de violences, et des associations de soutien rapportent qu'elle a été arrêtée alors qu'elle venait porter plainte pour ces violences.

La préfecture conteste cette version. Son expulsion avait provoqué l'émotion jusque dans la classe politique nationale. De nombreux élus socialistes, Verts et communistes, dont le sénateur PS **Jean-Pierre Sueur**, ont participé à la manifestation.

La lycéenne, qui vit au Maroc sous la protection du Réseau éducation sans frontières (RESF), a été contacté par téléphone pendant la manifestation. Des lycéens lui ont ainsi exprimé leur solidarité.

Une délégation doit être reçue mardi 2 mars par la préfet du Loiret, tandis qu'une nouvelle manifestation est programmée le samedi 6 mars à Château-Renard (Loiret), ancien lieu d'habitation de la jeune lycéenne.

(Morad Guichard, édité par Philippe Bas-Rabérin)

© 2010 Reuters économique. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100227·RQ·0MTFH96526_2010-02-27_18-07-16_LDE61Q0CZ

PUBLI-© news·20100227·RQ·0MTFH96526_2010-02-27_18-07-16_LDE61Q0CZ

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

AFP Infos Françaises
Samedi, 27 février 2010 - 16:30:41 GMT

Marocaine expulsée: manifestation devant la préfecture du Loiret pour Najlae

ORLEANS, 27 fév 2010 (AFP) - - Plusieurs centaines de personnes ont manifesté samedi à Orléans pour réclamer le retour de Najlae, une lycéenne marocaine de 19 ans expulsée le 20 février après avoir porté plainte pour des violences infligées par son frère.

"Najlae doit revenir, être protégée et régularisée", a déclaré Ségolène Petit, porte-parole du Réseau éducation sans frontières (RESF) qui appelait à la manifestation. Celle-ci a réuni près de 500 personnes selon la police et un millier selon les organisateurs.

Parmi les manifestants réunis devant la préfecture du Loiret figuraient notamment une trentaine d'élus socialistes, verts et communistes ceints de leurs écharpes tricolores, dont le président de la région Centre, François Bonneau (PS), et le sénateur **Jean-Pierre Sueur** (PS).

"Personne ne comprend le sort fait à cette jeune femme", a déclaré ce dernier à l'AFP.

"Au moment où l'Assemblée nationale vote une proposition de loi contre les violences faites aux femmes, comment comprendre qu'une lycéenne de 19 ans venue se plaindre de violences reçoive comme réponse une expulsion expéditive?", s'est-il interrogé.

L'élu a précisé avoir demandé par courrier au Premier ministre François Fillon l'octroi d'un visa pour la jeune marocaine puisse "poursuivre ses études" en france. "J'espère être entendu", a dit le sénateur.

La préfecture du Loiret a annoncé qu'elle recevrait les membres du comité de soutien à Najlae mardi.

Selon RESF, la jeune fille, qui était scolarisée au lycée professionnel Dolto d'Olivet, vivait en France depuis 2005 parce qu'elle avait voulu échapper à un mariage forcé dans son pays, mais était maltraitée par le frère chez qui elle résidait.

Elle avait été placée en garde à vue et immédiatement expulsée après avoir porté plainte à la gendarmerie de Château-Renard il y a un mois. Elle faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français remontant au 24 novembre 2009.

phs/DS

© 2010 AFP. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100227·AF·163041-TX-RZL55

PUBLI-© news·20100227·AF·163041-TX-RZL55

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

LibéOrléans (site web)
Samedi, 27 février 2010

À Orléans, 500 manifestants pour demander le retour de Najlae

EXPULSION. La manifestation orléanaise pour le retour de Najlae a réuni 500 personnes, samedi, dans les rues de la ville, malgré une météo capricieuse. Le cortège parti de la place d'Arc en milieu de journée a gagné les abords de la préfecture où une délégation devait être initialement reçue. C'est finalement mardi prochain que le préfet s'exprimera sur le cas de la jeune lycéenne. Depuis son expulsion, samedi dernier, vers le Maroc, les réactions pleuvent jusque sur les bancs du Sénat et de l'assemblée nationale. (Lire la suite...)

Dans le cortège, on pouvait voir de nombreux anonymes, mais aussi des militants associatifs (RESF, ASTI...), politiques (PS, PC, Verts, EE, NPA...) et des élus tels **Jean-Pierre Sueur**, Corinne Leveleux-Teixeira ou Marc Brynhole. «C'est une belle démonstration du refus de quelque chose d'inacceptable», a déclaré François Bonneau. Le président de région en campagne a indiqué que «le principe élémentaire qui doit prévaloir quand une personne cherche une protection» ne pouvait être l'expulsion. «Cette expulsion n'est pas irrévocable», a-t-il rappelé.

De son côté, **Jean-Pierre Sueur** qui était déjà intervenu mardi au Sénat, a indiqué qu'il avait renvoyé un courrier à François Fillon, afin que la jeune femme obtienne un visa de retour.

En fin de manifestation, les proches de Najlae l'ont joint par téléphone pour lui témoigner leur solidarité et faire état de la forte mobilisation.

Une nouvelle manifestation est prévue, samedi 6 mars à Château-Renard (Loiret), ancien lieu de résidence de Najlae.

Mourad Guichard

© 2010 LibéOrléans (site web). Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100227·LIO·002

PUBLI-@ news·20100227·LIO·002

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer | Annuler

la Nouvelle République
La Nouvelle République Dimanche
INFORMATIONS GENERALES
ACTUALITE, dimanche, 28 février 2010, p. 12

SOCIETE

en bref

ANNÉE DU TIGRE Tours à l'heure chinoise - ORLÉANS Manifestation pour Najlae

Le 14 février, le calendrier chinois a fait son entrée dans l'année du Tigre. Si Tours a retardé les festivités du Nouvel An chinois de quinze jours (pour cause de concurrence de calendrier avec les festivités de la Saint-Valentin) elle n'en a pas moins mis les petits plats dans les grands à deux mois de l'ouverture de l'exposition universelle de Shanghai, où la ville sera présente. Économie et festivités se sont réunies autour d'un réveillon de 300 couverts donné à l'hôtel de ville par l'association La maison de la Chine en Touraine, en présence de Zhu Liying, responsable des relations Chine-France à l'ambassade de Chine à Paris, et du maire Jean Germain. La soirée intervenant comme le point d'orgue des festivités inaugurées par la déambulation de la danse du lion en centre-ville.

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté samedi à Orléans pour réclamer le retour de Najlae, une lycéenne marocaine de 19 ans expulsée le 20 février après avoir porté plainte pour des violences infligées par son frère. *« Najlae doit revenir, être protégée et régularisée »*, a déclaré Ségolène Petit, porte-parole du Réseau éducation sans frontières qui appelait à la manifestation. Parmi les manifestants figuraient notamment une trentaine d'élus socialistes, verts et communistes ceints de leurs écharpes tricolores, dont le président de la région Centre, François Bonneau (PS), et le sénateur **Jean-Pierre Sueur** (PS).

Illustration(s) :

(Photo NR, Dominique Bordier)
Le défilé du lion lors de son passage place Plumereau.

© 2010 La Nouvelle République Dimanche. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100228·NA·31219709

PUBLI-© news·20100228·NA·31219709

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

Charente Libre
Charente Libre
Toutes
Actualités, lundi, 1 mars 2010, p. 50

Soutien à une expulsée

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté samedi à Orléans pour réclamer le retour de Najlae, une lycéenne marocaine de 19 ans expulsée le 20 février après avoir porté plainte pour des violences infligées par son frère. *«Au moment où l'Assemblée nationale vote une proposition de loi contre les violences faites aux femmes, comment comprendre qu'une lycéenne de 19 ans venue se plaindre de violences reçoive comme réponse une expulsion expéditive ?»*, s'est interrogé dans la manifestation le sénateur **Jean-Pierre Sueur** (PS). L'élu a demandé l'octroi d'un visa pour la jeune Marocaine puisse *«poursuivre ses études»* en France.

© 2010 Charente Libre. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100301·CHA·Soutien×1à×1une×1expulsée(940632)

PUBLI-© news·20100301·CHA·Soutien×1à×1une×1expulsée(940632)

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

Le Monde
Le Monde
Politique, mardi, 2 mars 2010, p. 13

FRANCE

Elections régionales

Michel Vauzelle (PS) demande l'interdiction d'une affiche du FNJ

Le président sortant de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Michel Vauzelle (PS), a dénoncé dimanche une affiche du Front national de la jeunesse (FNJ), qu'il juge « ouvertement raciste » et dont il demande « l'interdiction ». Diffusée par le FNJ dans le cadre de la campagne pour les élections régionales, cette affiche représente une femme intégralement voilée à côté d'une carte de la France recouverte du drapeau algérien, sur laquelle se dressent des minarets en forme de missiles, avec en titre « non à l'islamisme ». - (AFP.)

Manifestation à Orléans pour réclamer le retour d'une lycéenne marocaine expulsée

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté samedi à Orléans pour réclamer le retour de Najlae, une lycéenne marocaine de 19 ans expulsée samedi 20 février après avoir porté plainte pour des violences

infligées par son frère. Parmi les manifestants figuraient notamment une trentaine d'élus socialistes, verts et communistes, dont le président de la région Centre, François Bonneau (PS), et le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS). « Personne ne comprend le sort fait à cette jeune femme », a déclaré ce dernier. - (AFP.)

« 2010 va être une année de retournement », estime Christine Lagarde

En matière de chômage, « je crois que 2010 va être une année de retournement », a déclaré la ministre de l'économie, Christine Lagarde, dimanche 28 février sur Europe 1. « Nous aurons des destructions d'emplois pendant toute une partie de l'année 2010, mais si la demande extérieure repart et si l'investissement par le secteur privé prend le relais de l'investissement public, on devrait sortir de cette situation-là pendant l'année 2010 », a-t-elle estimé. - (Reuters.)

Mort d'un gendarme percuté par un motocycliste en Dordogne

Un gendarme de la brigade motorisée de Bergerac, percuté par un motard qui a refusé de s'arrêter à un contrôle routier dimanche 28 février, à Saint-Julien-d'Eymet (Dordogne), est mort à l'hôpital des suites de ses blessures, a-t-on appris lundi auprès de la gendarmerie. Le conducteur de la moto, âgé de 50 ans, s'est rendu de lui-même à la gendarmerie de Bergerac une heure après les faits. Il a été immédiatement placé en garde à vue. - (AFP.)

© 2010 SA Le Monde. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100302·LM·0Q0203_131858

PUBLI-© news·20100302·LM·0Q0203_131858

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

LibéOrléans (site web)
Mercredi, 3 mars 2010

Expulsion de Najlae: le préfet du Centre crie au complot

EXPULSION. Quelle motivation peut bien pousser Bernard Fragneau, préfet de la région Centre, à embrasser la théorie du complot? Il vient de tancer, à l'occasion d'une audience, les associatifs et les politiques qui avaient pris position pour le retour de Najlae Lhimer sur le sol français. Cette jeune lycéenne d'origine marocaine avait été expulsée le 20 février dernier alors que, la veille, elle venait porter plainte à la gendarmerie de Montargis (Loiret) pour y dénoncer les violences qu'elle subissait (LibéOrléans du 21 février 2010). Selon le préfet, qui a signé l'ordre d'expulsion, la polémique qui a suivi relève tout simplement d'un complot politico-médiatique piloté par le Réseau éducation sans frontières (RESF) et le Collectif orléanais des droits des femmes. (Lire la suite...)

«Une polémique soigneusement organisée» donne lieu à des «approximations et contrevérités assenées avec une déconcertante assurance» écrit-il dans un communiqué. Ce que le préfet, placé face à un devoir de réserve, élections régionales obligent, qualifie de «recours à l'outrance». Il menace clairement les organisations: «Une fois retrouvée la faculté républicaine de m'exprimer, soit après le 21 mars (...), si l'opportunité m'en semble avérée, je répondrai à ceux qui ont délibérément choisi le recours à l'outrance».

Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, s'est ému de cette réaction. «Si la période de réserve a un sens, c'est justement pour que le préfet respecte une parfaite neutralité à l'égard de l'ensemble des élus», écrit celui qui était intervenu auprès du premier-ministre François Fillon. «Dans cette affaire, les considérations humaines doivent l'emporter sur tout autre chose».

Harlem Désir, son homologue européen, appelle au retour immédiat de Najlae Lhimer. «À la veille de la Journée des Femmes, l'expulsion de Najlae est le symbole d'une politique sans humanité et insupportable». Le député européen souligne également que son expulsion est intervenue à la veille du débat parlementaire sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans une réponse écrite, RESF fustige: «Pas une once d'humanité dans le discours du préfet et de son secrétaire général. Ils sont sans doute incapables d'imaginer que la solidarité existe».

Samedi 6 mars, une marche silencieuse est organisée à partir de 14 h 30 à Château-Renard (Loiret), lieu de résidence de Najlae avant son expulsion.

Mourad Guichard

© 2010 LibéOrléans (site web). Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100303·LIO·003

PUBLI-© news·20100303·LIO·003

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

Libération, no. 8960
France Expresso, jeudi, 4 mars 2010, p. 12

L'histoire

Expulsée après avoir porté plainte : le préfet persiste

Bernard Fragneau, préfet de la région Centre, vient de recevoir les associations qui exigent, depuis une dizaine de jours, le retour sur le sol français de Najlae Lhimer. Cette lycéenne marocaine avait été expulsée le 20 février alors qu'elle venait porter plainte à la gendarmerie de Montargis (Loiret) pour violences (*Libération* du 22 février). Loin de faire machine arrière, le préfet a tancé les associatifs et les politiques qui avaient pris position pour la jeune femme dont l'expulsion est intervenue en plein débat parlementaire sur les violences faites aux femmes. Selon lui, il s'agit d'un complot politico-médiatique piloté par RESF. *«Une polémique soigneusement organisée»* donnant lieu à des *«approximations et contre-vérités assenées avec une déconcertante assurance»*, écrit-il dans un communiqué. Ce qu'il qualifie de *«recours à l'outrance»*. Le préfet est pourtant tenu à un devoir de réserve. **Jean-Pierre Sueur**, sénateur (PS) du Loiret, s'est ému de cette position, tandis qu'Harlem Désir, député européen, appelle au retour immédiat de Najlae Lhimer. M. Gd

© 2010 SA Libération. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100304·LI·0LIAd3b87b2-2707-11df-900c-f240bbc75e56

PUBLI-@ news·20100304·LI·0LIAd3b87b2-2707-11df-900c-f240bbc75e56

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

LibéOrléans (site web)
Samedi, 6 mars 2010

Expulsion de Najlae: Harlem Désir attend d'Hortefeux «justice et humanité»

EXPULSION. Après les interventions successives de **Jean-Pierre Sueur**, sénateur PS du Loiret et de Sandrine Mazetier, députée PS de Paris, c'est au tour d'Harlem Désir, député européen socialiste d'intervenir en faveur de Najlae Lhimer, cette jeune lycéenne expulsée vers le Maroc alors qu'elle venait porter plainte pour violences. Le leader historique de Sos Racisme vient d'écrire à Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, afin que ce dernier «annule la décision d'expulsion». Harlem Désir s'étonne également des positions prises par Bernard Fragneau, le préfet du Centre théoriquement en période de réserve. (Lire la suite...)

«Je vous demande solennellement de permettre, sans attendre, son retour en France et dans son lycée où elle doit pouvoir reprendre ses études», écrit-il au ministre de l'Intérieur. «Cette situation dément de façon cinglante les promesses de Nicolas Sarkozy qui, lors de la campagne présidentielle, le 14 janvier 2007, déclarait pourtant: je veux être le président de la France des Droits de l'Homme. Chaque fois qu'une femme est martyrisée dans le monde, la France doit se porter à ses côtés».

Concernant l'attitude «plus que regrettable» de Bernard Fragneau, le préfet du Centre qui a accusé les associations, les médias et les politiques de comploter en période électorale, le député européen s'interroge: «Soit il a des éléments de réponse et il les donne, soit il annule l'expulsion», explique Harlem Désir à LibéOrléans. «Je ne comprends pas cette décision. Je pense à un aveuglement collectif motivé par une politique du chiffre», insiste le numéro deux du parti socialiste.

«Tout dans cette affaire fait offense à la république (...) Najlae doit revenir en France, c'est une exigence de justice, d'humanité et de respect des droits des femmes, qui sont au coeur de l'identité de notre pays», conclut-il.

Une marche silencieuse est organisée ce samedi 6 mars 2010 dès 14h30 dans les rues de Château-Renard, lieu d'habitation de Najlae avant son expulsion.

Mourad Guichard

© 2010 LibéOrléans (site web). Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100306·LIO·002

PUBLI-© news·20100306·LIO·002

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

AFP Infos Françaises
Samedi, 6 mars 2010 - 17:18:17 GMT

Marocaine expulsée : manifestation de soutien à Najlae dans le Loiret

CHATEAU-RENARD (Loiret), 6 mars 2010 (AFP) - - Plusieurs centaines de personnes ont manifesté samedi à Château-Renard (Loiret) en soutien à une jeune Marocaine expulsée après avoir porté plainte à la gendarmerie de la ville pour des violences infligées par son frère, a constaté un correspondant de l'AFP.

Ils étaient 300 selon la police, 500 selon les organisateurs à défiler dans le centre de la localité à l'appel du comité de soutien à la lycéenne de 19 ans, expulsée le 20 février vers le Maroc. Parmi eux, l'actuel président de la région Centre François Bonneau (PS) et le sénateur du Loiret **Jean-Pierre Sueur** (PS).

"Retour, justice, protection, régularisation" ou encore "Najlae doit revenir en France", scandaient les manifestants.

Symboliquement, un courrier reprenant l'histoire de la jeune fille et les revendications de son comité de soutien a été remis à la gendarmerie de Château-Renard, où l'interpellation de la lycéenne avait eu lieu, et a été lu aux manifestants rassemblés devant la mairie.

Selon le Réseau éducation sans frontières, Najlae, qui était scolarisée au lycée professionnel d'Olivet, vivait en France depuis 2005 parce qu'elle avait voulu échapper à un mariage forcé dans son pays, mais était maltraitée par le frère chez qui elle résidait.

Elle avait été placée en garde à vue et immédiatement expulsée après avoir porté plainte à la gendarmerie de Château-Renard fin janvier. Elle faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français remontant au 24 novembre 2009.

Plusieurs centaines de personnes avaient déjà manifesté le 27 février à Orléans pour réclamer son retour.

cor-cal/sd

© 2010 AFP. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100306·AF·171817-TX-TQV94

PUBLI-© news·20100306·AF·171817-TX-TQV94

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

LibéOrléans (site web)
Samedi, 6 mars 2010

À Château-Renard, Najlae pas vraiment absente

Manif Najlae Château-Renard
envoyé par LibeOrleans. - L'actualité du moment en vidéo.

EXPULSION. Après la manifestation orléanaise du 27 février dernier appelant au retour de Najlae, ce sont plus de 500 manifestants qui se sont retrouvés dans les rues de Château-Renard (Loiret) au cri de «pour Najlae, retour, justice et protection!». La jeune lycéenne battue par son frère avait été expulsée vers le Maroc alors qu'elle venait à la gendarmerie déposer plainte et chercher assistance. Son cas a été défendu jusque sur les bancs de l'Assemblée nationale, du Sénat et par la voie européenne. Pour l'heure, en vain. (Lire la suite...)

Le cortège est parti de la place de la mairie vers 15 heures pour sillonner les rues de la ville direction la gendarmerie. Là, pendant que les manifestants observaient une minute de silence, Patricia Parisot, une proche de Najlae, déposait un courrier de protestation. La manifestation, qui comptaient de nombreux lycéens et habitants de Château-Renard, d'Orléans et d'Olivet (dont Hasnae, la soeur de Najlae), s'est ensuite dispersée, dans le calme, après une nouvelle halte sur la place de la mairie.

Alors que les autorités campent de manière surprenante sur leurs positions, les amis de Najlae disent «vouloir aller jusqu'au bout». Dans les prochains jours, de nouvelles manifestations sont programmées. Un rassemblement, lundi à 17 heures (Place d'Arc à Orléans) dans le cadre de la Journée des Femmes, alors que le cas de la jeune femme sera évoqué aux manifestations de Paris et Marseille. Une fête visant à récolter des fonds pour assurer sa défense et son retour est également prévue à Château-Renard le 20 mars.

Parmi les manifestants, on pouvoir apercevoir **Jean-Pierre Sueur**, sénateur socialiste du Loiret, François Bonneau, président de Région, Jacques Reboul, conseiller régional communiste ou encore Baptiste Chapuis, conseiller municipal (PS) d'Orléans.

Mourad Guichard

© 2010 LibéOrléans (site web). Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100306·LIO·003

PUBLI-@ news·20100306·LIO·003

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

REUTERS

Reuters économique
Lundi, 8 mars 2010 - 14:56:22 GMT

LEAD 1 Sarkozy pour le retour en France d'une Marocaine expulsée

(Actualisé avec réactions de Najlae Lhimer et Jean-Pierre Sueur)

PARIS, 8 mars (Reuters) - Nicolas Sarkozy a annoncé lundi qu'une lycéenne marocaine sans papiers expulsée le mois dernier pourrait revenir en France, a assuré Sihem Habhi, présidente de l'association "Ni putes, ni soumises".

"Najlae va pouvoir rentrer en France", a-t-elle dit à l'issue d'une réunion à l'Elysée consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes.

"C'est une proposition du président. Je m'en félicite, car le retour de Najlae, c'est un message lancé à toutes les femmes qui aujourd'hui peuvent se rendre dans les commissariats et dénoncer les violences qu'elles subissent, porter plainte".

"Le président me l'a assuré, c'est un engagement personnel qu'il a pris", a-t-elle ajouté.

Dans un communiqué publié par la suite, l'Elysée indique que le chef de l'Etat, interrogé par les associations sur la situation de Najlae Lhimer, "s'est dit prêt à l'accueillir en France, si elle le souhaite".

Expulsée le 20 février vers son pays d'origine, Najlae Lhimer a déclaré l'avoir fui en 2005 afin d'échapper à un mariage arrangé.

Elle vivait depuis à Château-Renard (Loiret), chez un frère qu'elle accuse de violences. Des associations de soutien rapportent qu'elle a été arrêtée alors qu'elle venait porter plainte pour ces violences, une version contestée par la préfecture du Loiret.

Jointe au Maroc par Reuters, la jeune fille a fait part de son soulagement.

"Je n'ai même pas les mots pour dire combien je suis heureuse. Je croyais rester ici trois ou quatre mois", a-t-elle déclaré

"Je suis tellement touchée par toute la mobilisation, je ne m'attendais pas du tout à ce que tout ce monde se mobilise pour moi (...) J'ai envie de leur dire 'merci' du plus profond de mon coeur. Mais 'merci', ce n'est pas assez", a-t-elle ajouté. Najlae Lhimera remercié Nicolas Sarkozy. "Je ne m'attendais pas à ce qu'il soit aussi compréhensif. Merci, merci", a-t-elle dit à l'intention du président de la République.

Jean-Pierre Sueur, le sénateur socialiste qui était intervenu auprès de différents ministres pour demander le retour de Najlae Lhimer s'est dit "très heureux".

"C'était une grande injustice de l'"expulser alors qu'elle venait chercher du secours", a-t-il dit à Reuters.

(Yann Le Guernigou, avec Mourad Guichard à Orléans, édité par Yves Clarisse)

© 2010 Reuters économique. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100308·RQ·0MTFH38991_2010-03-08_14-56-22_LDE6271OK

PUBLI-© news·20100308·RQ·0MTFH38991_2010-03-08_14-56-22_LDE6271OK

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

LibéOrléans (site web)
Lundi, 8 mars 2010

Najlae Lhimer pourra revenir en France, promet Sarkozy

EXPULSION. Nicolas Sarkozy vient d'annoncer, à l'occasion du 100e anniversaire de la Journée internationale des droits de la Femme et face aux associations membres du collectif «Lutte contre les violences faites aux femmes - grande cause nationale 2010», qu'il était prêt à «accueillir en France» Najlae Lhimer, cette jeune lycéenne du Loiret expulsée alors qu'elle se rendait à la gendarmerie pour y déposer plainte pour violences. «Interrogé en particulier sur la situation de Mlle Najlae Lhimer, le Président de la République s'est dit prêt à l'accueillir en France, si elle le souhaite», rapporte un communiqué de la présidence de la République. (Lire la suite...)

À l'annonce de cette information qui tombe précisément le 8 mars, journée de la femme, Jean-Pierre Sueur, le sénateur socialiste qui était intervenu auprès du gouvernement pour dénoncer la situation de Najlae, s'est dit «très heureux». «Cela prouve que toutes les démarches qui ont été faites ont pu être entendues. C'était une grande injustice qu'elle ait pu être expulsée alors qu'elle venait chercher du secours auprès de la force publique».

Le sénateur qui attendait ce lundi après-midi un appel de Fadela Amara, secrétaire d'état chargée de la politique de la ville, et du consul de France au Maroc, a insisté que le fait que «la cause était juste».

Les manifestations prévues à Paris à 18 h 30 place de la Nation et à Orléans à 17 heures Place d'Arc, ce lundi, sont maintenues.

Mourad Guichard (photo: AFP)

© 2010 LibéOrléans (site web). Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100308·LIO·001

PUBLI-© news·20100308·LIO·001

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

Libération, no. 8964
France Expresso, mardi, 9 mars 2010, p. 12

L'histoire

La Marocaine expulsée en déposant plainte va rentrer

Najlae Lhimer, cette jeune lycéenne du Loiret battue par son frère, puis expulsée vers le Maroc alors qu'elle venait porter plainte à la gendarmerie *(Libération* du 22 février 2010) va pouvoir revenir en France. C'est ce que vient d'annoncer Nicolas Sarkozy aux associations membres du collectif «Lutte contre les violences faites aux femmes - grande cause nationale 2010», hier, à l'occasion du 100e anniversaire de la Journée des femmes. *«Je n'ai même pas les mots pour dire combien je suis heureuse»*, a aussitôt réagi Najlae contactée par *Libération*. La jeune femme vit, depuis son expulsion, survenue le 20 février, à Rabat sous la protection du Réseau éducation sans frontières (RESF). De nombreuses personnalités, dont le sénateur socialiste **Jean-Pierre Sueur** ou le député européen Harlem Désir ont fait part de leur satisfaction de voir *«cette injustice enfin réparée»*. *«Je tiens à remercier Nicolas Sarkozy, je ne m'attendais pas à ce qu'il soit aussi compréhensif»*, a ajouté la jeune femme dont la place au lycée est restée vacante. M. Gd (à Orléans) photo afp

© 2010 SA Libération. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100309·LI·0LI4ad4d6e2-2aee-11df-b73f-eed4baea732e

PUBLI-@ news·20100309·LI·0LI4ad4d6e2-2aee-11df-b73f-eed4baea732e

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

LibéOrléans (site web)
Vendredi, 12 mars 2010

Najlae Lhimer de retour samedi sur le sol français

EXPULSION. Najlae Lhimer, la lycéenne d'origine marocaine victime de violences et expulsée par la préfecture du Loiret alors qu'elle venait porter plainte à la gendarmerie de Montargis, a obtenu son visa auprès du consulat de France à Rabat. Le président Sarkozy avait profité du 8 mars pour envisager la possibilité de son retour. Elle est attendue ce samedi midi à l'aéroport d'Orly où ses proches ont prévu de l'accueillir. Najlae arrivera entourée de la famille Parisot qui avait, depuis le début et aux côtés du réseau éducation sans frontières (RESF), animé la mobilisation. **Jean-Pierre Sueur**, le sénateur socialiste qui était intervenu en sa faveur, a prévu de l'accueillir dans l'un des salons d'honneur de l'aéroport.

M.Gd

© 2010 LibéOrléans (site web). Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100312·LIO·001

PUBLI-© news·20100312·LIO·001

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

REUTERS

Reuters économique
Samedi, 13 mars 2010 - 11:26:27 GMT

Retour en France d'une lycéenne expulsée vers le Maroc

PARIS, 13 mars (Reuters) - Une lycéenne sans papiers expulsée il y a trois semaines vers le Maroc alors qu'elle venait de déposer plainte pour violences est rentrée samedi en France après l'intervention de Nicolas Sarkozy.

L'avion transportant Najlae Lhimer a atterri peu avant midi (11h00 GMT) à l'aéroport parisien d'Orly où l'attendaient plusieurs dizaines de camarades de classe et de militants du Réseau éducation sans frontières (RESF).

"Najlae, Najlae", ont-ils scandé dans le hall de l'aéroport où l'attendait également le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur, qui a suivi ce dossier depuis le début.

La jeune femme était accompagnée par des membres de la famille Parisot, organisateurs de son comité de soutien à Château-Renard (Loiret).

"Je suis très heureuse, je ne pensais pas rentrer aussi rapidement", a déclaré Najlae Lhimer à Reuters.

"Je pense aux autres expulsés restés là-bas", a-t-elle ajouté, faisant allusion au jeune Hassan, apprenti sans papier de Montpellier expulsé il y a un an vers le Maroc, qui a passé trois semaines à ses côtés à Rabat.

Expulsée le 20 février vers son pays d'origine, Najlae Lhimer a déclaré l'avoir fui en 2005 afin d'échapper à un mariage arrangé.

Elle vit depuis à Château-Renard (Loiret), chez un frère qu'elle accuse de violences.

Des associations de soutien rapportent qu'elle a été arrêtée alors qu'elle venait porter plainte pour ces violences, une version contestée par la préfecture du Loiret.

A l'occasion de la Journée de la femme, le 8 mars, Nicolas Sarkozy s'est prononcé pour le retour en France de la jeune femme.

Un visa lui a été accordé selon la volonté présidentielle de faire un "geste humanitaire", a confirmé ensuite le ministre français de l'Immigration, Eric Besson.

"J'ai un peu de rancoeur contre les gendarmes qui m'ont mis dans cette situation", a déclaré Najlaer Lhimer samedi. "Ils m'ont fait passée de victime à coupable mais cela passera avec le temps".

La jeune femme compte reprendre ses cours d'hôtellerie lundi au lycée des métiers Françoise-Dolto d'Olivet, près d'Orléans (Loiret). (Mourad Guichard, édité par Elizabeth Pineau)

© 2010 Reuters économique. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100313·RQ·0MTFH08275_2010-03-13_11-26-27_LDE62C044

PUBLI-© news·20100313·RQ·0MTFH08275_2010-03-13_11-26-27_LDE62C044

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

AFP - Journal Internet
Samedi, 13 mars 2010 - 16:25:47 GMT

La lycéenne sans papiers expulsée au Maroc de retour en France

Par Pauline FROISSART

AEROPORT D'ORLY (AFP) - Najlae Lhimer, la lycéenne marocaine expulsée en février de France vers le Maroc après avoir voulu déposer plainte pour maltraitance contre son frère, est revenue samedi matin dans l'Hexagone, en vertu d'une décision du président Nicolas Sarkozy.

La jeune fille de 19 ans est arrivée samedi peu après 11H15 à Orly-Sud, à bord d'un avion venant de Casablanca.

Accueillie par des applaudissements et des cris de joie, elle a été immédiatement assaillie par les journalistes, tandis que ses amies venaient la serrer dans leurs bras.

"Je ne m'attendais pas à autant de monde", a dit Najlae Lhimer, radieuse. "Grâce à eux, ça a fait bouger les choses", a-t-elle poursuivi, un bouquet de fleurs dans les bras.

Une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles des membres de Réseau éducation sans frontières (RESF), qui avaient dénoncé son expulsion, attendaient la jeune femme à sa sortie d'avion, tenant des pancartes à son effigie.

Une dizaine de jeunes du lycée Françoise-Dolto, à Olivet (45), où la jeune fille est scolarisée, ont brandi une banderole indiquant "le pays des gendarmes et des préfets t'a expulsée. Bienvenue Najlae dans celui de la solidarité et de la fraternité".

"Je suis très ému. Elle m'a manqué", a confié un ami de son lycée, Mohamed Abarkan, 18 ans. "Son expulsion m'a vraiment surpris. Je ne connaissais pas sa situation familiale", a-t-il ajouté.

Le 20 février, Mlle Lhimer s'était rendue à la gendarmerie de Château-Renard (Loiret) pour porter plainte pour maltraitance contre son frère, mais elle avait été placée en garde à vue et immédiatement expulsée de France car elle faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français remontant au 24 novembre 2009.

Lundi, lors de la journée mondiale des femmes, le président de la République s'était dit "prêt à l'accueillir en France si elle le souhaite". Deux jours plus tard, la jeune fille a obtenu son visa délivré par le consulat de France à Rabat.

Najlae Lhimer avait confié dans une interview accordée à l'AFP vendredi être "émue de retourner en France". Elle a aussi décrit une période "très dure" de trois semaines au Maroc: "j'ai passé l'essentiel de ce séjour entre Rabat et Casablanca. C'est une famille d'accueil qui m'a hébergée à Rabat. Je n'ai pas vu mes parents qui sont à Oujda (nord-est) et je n'ai pas de rapport avec eux".

"Plus jamais on ne doit répondre à une femme qui demande secours à la suite de violences par une expulsion. Ca doit être inscrit dans la loi", a martelé devant la presse à l'aéroport le sénateur PS du Loiret Jean-Pierre Sueur, un des soutiens de Mlle Lhimer.

RESF a estimé de son côté qu'il fallait que "la menace de l'expulsion cesse de peser sur les milliers de jeunes, le plus souvent scolarisés, que les aléas de leurs vies ont amenés en France", citant plusieurs situations de jeunes expulsés pas revenus en France.

La jeune Marocaine a interpellé les journalistes sur le sort d'Hassan, un lycéen expulsé de la France vers le

Maroc, qu'elle a rencontré pendant son expulsion. La jeune femme a souhaité "qu'il revienne".

Cette revendication a été relayée par Salima Boulazhar, une apprentie de 18 ans, rentrée dimanche en France après avoir été expulsée au Maroc. Le retour de Mlle Lhimer "est une victoire. Mais je pense aussi à ceux qui sont expulsés", a-t-elle dit à l'AFP.

Najlae Lhimer devrait reprendre ses études au lycée Françoise-Dolto d'Olivet dès lundi et sera hébergée par la famille d'une de ses amies.

Illustration(s) :

Thomas Coex
Najlae Lhimer, la lycéenne marocaine expulsée en février de France vers le Maroc après avoir voulu déposer plainte pour maltraitance contre son frère, est revenue samedi matin dans l'Hexagone, en vertu d'une décision du président Nicolas Sarkozy.

Abdelhak Senna
Accueillie par des applaudissements et des cris de joie, elle a été immédiatement assaillie par les journalistes, tandis que ses amies venaient la serrer dans leurs bras.

© 2010 AFP - Journal Internet AFP. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100313·ZK·CNG×249d6a586411c03fb62f6783a97a22bdd×2151

PURLI news·20100313·ZK·CNG×249d6a586411c03fb62f6783a97a22bdd×2151

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

la Nouvelle République
La Nouvelle République Dimanche
INFORMATIONS GENERALES
ACTUALITE, dimanche, 14 mars 2010, p. 12

IMMIGRATION

réactions

[> « Plus jamais on ne doit répondre à une femme qui demande secours à la suite de violences par une expulsion.]

> « Plus jamais on ne doit répondre à une femme qui demande secours à la suite de violences par une expulsion. Ça doit être inscrit dans la loi », a martelé devant la presse à l'aéroport le sénateur PS du Loiret **Jean-Pierre Sueur**, un des soutiens de Najlae Lhimer.

> RESF a estimé de son côté qu'il fallait que « la menace de l'expulsion cesse de peser sur les milliers de jeunes, le plus souvent scolarisés, que les aléas de leurs vies ont amenés en France », citant plusieurs situations de jeunes expulsés pas revenus en France.

© 2010 La Nouvelle République Dimanche. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100314·NA·14875722

PUBLI-@ news·20100314·NA·14875722

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

L'EST RÉPUBLICAIN
L'Est Républicain
GENERALES
580FRANCE MONDE, dimanche, 14 mars 2010, p. ING01

FRANCE MONDE

Mobilisation

Retour en fanfare pour Najlae

La jeune Marocaine expulsée voici trois semaines est revenue en France hier

Autorisée à revenir par Nicolas Sarkozy, Najlae Lhimer a fait un retour triomphal hier à Orly

Expulsée en février de France vers le Maroc la jeune lycéenne a déclaré être « énormément contente» à sa descente de l'avion qui l'a ramenée de Casablanca, devant une cohue de journalistes. Accueillie par une fanfare et de nombreux bouquets de fleurs, cette jeune fille de 19 ans a ajouté qu'elle ne s'attendait pas à autant de monde.

Sans papiers, elle avait été expulsée après avoir voulu déposer plainte pour maltraitance contre son frère.

Une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles des membres de Réseau éducation sans frontières (RESF), qui avaient dénoncé son expulsion, attendaient la jeune femme à sa sortie d'avion, tenant des pancartes à son effigie.

Une dizaine de jeunes du lycée Françoise-Dolto, d'Olivet, dans le Loiret, où la jeune fille est scolarisée, étaient également là pour l'accueillir.

«Le pays des gendarmes et des préfets t'a expulsée. Bienvenue dans celui de la solidarité et de la fraternité», proclamait une banderole.

«Je suis très ému. Elle m'a manqué», a confié un ami de son lycée, Mohamed Abarkan, 18 ans. «Son expulsion m'a vraiment surpris. Je ne connaissais pas sa situation familiale», a-t-il ajouté.

Le 20 février, elle s'était rendue à la gendarmerie de Château-Renard pour dénoncer les violences de son frère, mais elle avait été placée en garde à vue et immédiatement mise dans un avion pour son pays d'origine car elle faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français remontant au 24 novembre 2009.

D'autres cas

Lundi dernier, lors de la journée mondiale des femmes, le président de la République s'était dit « prêt à l'accueillir en France si elle le souhaite ». Deux jours plus tard, la jeune fille a obtenu son visa délivré par le consulat de France à Rabat.

Najlae Lhimer avait confié être «émue de retourner en France». Elle a aussi décrit une période «très dure» de trois semaines au Maroc : «j'ai passé l'essentiel de ce séjour entre Rabat et Casablanca. C'est une famille d'accueil qui m'a hébergée à Rabat. Je n'ai pas vu mes parents qui sont à Oujda, et je n'ai pas de rapport avec eux».

« Plus jamais on ne doit répondre à une femme qui demande secours à la suite de violences par une expulsion. Ca doit être inscrit dans la loi », a martelé devant la presse à l'aéroport le sénateur PS du Loiret Jean-Pierre Sueur, un des soutiens de Najlae.

RESF a estimé de son côté qu'il fallait « que la menace de l'expulsion cesse de peser sur les milliers de jeunes, le plus souvent scolarisés, que les aléas de leurs vies ont amenés en France», citant plusieurs situations de jeunes expulsés qui n'ont pas eu la chance de pouvoir revenir.

Najlae Lhimer a interpellé les journalistes sur le sort d'Hassan, un lycéen expulsé de France vers le Maroc, qu'elle a rencontré pendant son expulsion, souhaitant «qu'il revienne ».

Cette revendication a été relayée par Salima Boulazhar, une apprentie de 18 ans, rentrée dimanche en France après avoir été expulsée au Maroc. Le retour de Mlle Lhimer «est une victoire. Mais je pense aussi à ceux qui sont expulsés », a-t-elle dit.

Najlae Lhimer devrait reprendre ses études au lycée Françoise-Dolto d'Olivet dès lundi et sera hébergée par la famille d'une de ses amies.

© 2010 L'Est Républicain. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100314·ERP·4874263

PUBLI-@ news·20100314·ERP·4874263

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Imprimer Annuler

l'Humanité
Société, lundi, 15 mars 2010

Le retour de Najlae, expulsée après avoir porté plainte

Anne Roy

Battue par son frère, la lycéenne marocaine avait été interpellée en se rendant au commissariat, puis expulsée. Elle a pu revenir en France ce week-end, après trois semaines au Maroc, munie d'un visa d'un an.

«J'avais tellement honte de rentrer comme une délinquante que j'aurais préféré que l'avion s'écrase en pleine mer. » C'est la version happy end de la politique migratoire, ou quand le cynisme des autorités va tellement loin qu'elles sont finalement obligées de renoncer.

Le 20 février dernier, la jeune lycéenne marocaine Najlae Lhimer, 19 ans, se rend au commissariat pour y déposer plainte après avoir été frappée par son frère. Sous le coup d'une obligation de quitter le territoire depuis quelques mois, elle est arrêtée et expulsée le lendemain vers le Maroc où elle n'a plus d'attaches : elle était venue vivre quelques années auparavant en France pour y fuir un mariage forcé. Son expulsion avait déclenché une vive émotion. Dans un premier temps, le gouvernement n'a pas semblé faillir, Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille, justifiant même que la jeune fille était « plus en sécurité là où elle se trouve (au Maroc), dans sa famille ». Finalement, à l'occasion du 8 mars, Nicolas Sarkozy annonçait que la jeune fille pourrait rentrer en France « si elle le souhaite ».

Najlae est donc rentrée samedi, accueillie par de nombreuses associations et par une dizaine de jeunes du lycée Françoise-Dolto, à Olivet (Loiret), où elle est scolarisée. Elle devrait désormais vivre dans la famille de sa meilleure amie. Tout en saluant « une excellente nouvelle », Richard Moyon, de RESF, a toutefois émis le souhait que « la vie des femmes maltraitées ne (puisse) pas être le fait du prince ». Selon une étude de la Cimade, une femme sans papiers battue par son conjoint qui viendrait porter plainte serait interpellée dans 38 % des commissariats, et ne pourrait pas même déposer plainte dans 5 % des cas. « Plus jamais on ne doit répondre par une expulsion à une femme qui demande secours à la suite de violences, cela doit être inscrit dans la loi », a donc exigé le sénateur PS du Loiret Jean-Pierre Sueur.

© 2010 l'Humanité. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20100315·HU·23552

PUBLI-© news·20100315·HU·23552

Ce certificat est émis à **Groupe socialiste** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2010-03-18**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.